MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL D'INTERVENTION

Produits de vapotage : protection de la santé des jeunes et de la population

Contexte

L'évolution rapide des produits de vapotage depuis leur arrivée sur le marché, ainsi que les données illustrant leur popularité chez les jeunes préoccupent les acteurs de la santé publique. Les cas de maladies pulmonaires associées au vapotage qui ont émergé aux États-Unis et plus récemment au Canada et au Québec sont également alarmants.

Le 25 novembre dernier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, s'engageait à mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre le tabagisme et le vapotage. Pour ce faire, elle nous donnait le mandat de piloter un groupe spécial d'intervention (GSI), lequel devra recommander de nouvelles mesures législatives et réglementaires dans l'optique de protéger la santé des jeunes et de la population en général.

Mandat

Le GSI devra réaliser une analyse approfondie des mesures réglementaires et législatives à prioriser en matière de lutte contre le tabagisme et de vapotage. Pour ce faire, le GSI s'inspirera des travaux déjà effectués dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie pour un Québec sans tabac (SQST), dont le lancement est à venir, et en tenant compte de la nouvelle problématique des maladies pulmonaires associées au vapotage (MPAV), ainsi que de l'usage croissant des produits de vapotage par les jeunes.

Il devra formuler, à l'intention des autorités gouvernementales, des recommandations relatives au choix et à l'instauration de ces mesures sur la base de certains critères (efficacité, faisabilité, etc.) dans l'optique de protéger la santé des jeunes et de la population en général. Enfin, sur la base des analyses approfondies réalisées pour chacune des mesures, le GSI devra rechercher le consensus au regard des recommandations à formuler aux autorités gouvernementales.